

Barème d'honoraires

Applicable au 09/04/2026

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires indiqués sont les honoraires maximums et sont à la charge du vendeur

0 à 250 000 €	7% TTC
250 001 à 500 000 €	6% TTC
500 001 à 1 000 000 €	5% TTC
1 000 001 € à au dessus	4% TTC



SARL AC CAGNES SUR MER IMMOBILIER

RCS Antibes : 953 638 392 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 0605 2023 000 000 163

Garantie Financière de 120000 € Par GALIAN